

**Rapport final de mai 2023 au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes 14e rapport, intitulé : *la taxation du commerce électronique***

**Recommandation 3 – Sur le programme des messageries d’expéditions de faible valeur**

**Que l’Agence des services frontaliers du Canada présente au Comité permanent sur les comptes publics de la Chambre des communes deux rapports d’étape et un rapport final sur l’amélioration de la validation et de la perception des taxes de vente aux termes du programme des messageries d’expéditions de faible valeur, à savoir : 1) mettre en place des moyens pour veiller à ce que les taxes soient pleinement reflétées; 2) demander et recevoir des approbations pour que des modifications réglementaires soient apportées au programme; 3) automatiser les aspects du programme qui sont liés à la réception, au traitement et à l’analyse des données d’expéditions. Deux rapports d’étape devront être fournis au Comité au plus tard le 31 mai 2021 et le 31 mai 2022, respectivement, et un rapport final devra lui être fourni au plus tard le 31 mai 2023.**

**Rapport final de mai 2023 au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes 14e rapport, intitulé : *la taxation du commerce électronique***

**(1) S’assurer que les taxes sont pleinement reflétées:**

Comme nous l'avons indiqué dans notre [rapport provisoire initial](#), les questions soulevées par le vérificateur général ont incité l'Agence des services frontaliers du Canada à repenser les éléments fondamentaux du régime des droits de douane. Cela a donné lieu à une nouvelle vision pour l'avenir de l'observation commerciale, dont la pierre angulaire est le risque commercial et les interventions ciblées de l'Agence des services frontaliers du Canada qui sont rendus possibles par le projet de la Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence des services frontaliers du Canada. Une fois entièrement mise en œuvre, la Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence des services frontaliers du Canada simplifiera et automatisera les processus opérationnels et offrira des outils en libre-service en ligne pour aider la communauté commerciale à faire des affaires au Canada.

Lors de la mise en œuvre, pour les marchandises dédouanées par l'entremise du Programme des messageries d'expéditions de faible valeur, le participant à l'expédition de faible valeur ou le courtier en douane peut regrouper plusieurs expéditions en une seule déclaration en détail commerciale. Contrairement aux autres types de déclaration en détail commerciale, la déclaration en détail commerciale de type F ne calcule pas les droits et taxes. Les partenaires de la chaîne commerciale devront calculer tous les droits et taxes exigibles, tout en conservant les documents à l'appui de la demande, à la disposition de l'Agence des services frontaliers du Canada sur demande, conformément à la politique.

Pour la partie provinciale de la taxe de vente, la taxe de vente provinciale s'applique à tous les produits non commerciaux importés par le biais du volet commercial à destination d'une

province qui ne participe pas au programme de la taxe de vente harmonisée. Vous trouverez des détails sur l'applicabilité de la taxe de vente provinciale dans la politique connexe.

Pour comptabiliser la taxe de vente provinciale sur une ligne de produits de la déclaration en détail commerciale, un partenaire de la chaîne commerciale doit comptabiliser la taxe de vente provinciale totale due dans le champ taxe de vente harmonisée/taxe de vente provinciale de la déclaration en détail commerciale et indiquer la province d'applicabilité dans le champ Province de destination. La taxe sur les produits et services pour les provinces concernées par la taxe de vente provinciale sera calculée par le système Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence des services frontaliers du Canada.

## **(2) Poursuivre la modernisation de la réglementation :**

L'Agence des services frontaliers du Canada continue d'étudier les modifications à apporter à la réglementation pour s'assurer qu'elle dispose d'un accès constant à des données électroniques préalables précises et opportunes afin d'identifier et de traiter les risques en matière de santé, de sécurité et de recettes associés aux marchandises importées dans le cadre du programme Expéditions de faible valeur.

L'Agence des services frontaliers du Canada mène actuellement des consultations avec les parties prenantes concernées dans le cadre du Comité consultatif sur le commerce frontalier. À l'issue de ces consultations, l'Agence des services frontaliers du Canada élaborera une proposition de modification de la réglementation qui sera soumise à l'examen du gouvernement. L'Agence est consciente des changements de procédures et de systèmes qui peuvent avoir un impact sur certains partenaires de la chaîne commerciale avec la mise en œuvre de Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence des services frontaliers du Canada R2, et travaillera avec la communauté des importateurs pour s'assurer que toute modification réglementaire liée aux données électroniques préalables soit avancée d'une manière qui permette à l'industrie d'effectuer les ajustements nécessaires.

## **(3) Automatiser le programme relativement à la réception, au traitement et à l'analyse des données d'expédition :**

L'Agence des services frontaliers du Canada élabore actuellement une solution pour automatiser le Programme des messageries d'expéditions de faible valeur, y compris la capacité de recevoir, de traiter et d'analyser les données douanières. La technologie devrait être déployée à l'automne 2023 dans le cadre d'un projet pilote et les délais d'achèvement finaux sont en cours d'évaluation.

La nouvelle solution tirera parti de la technologie actuelle pour lui permettre de traiter la grande quantité de données associées au Programme des messageries d'expéditions de faible valeur. Cette technologie recevra automatiquement des données, appliquera des indicateurs qui lui permettront de classer par ordre de priorité les expéditions qui pourraient présenter un risque et qui nécessiteront un examen. Elle comportera également un certain nombre de fonctions qui faciliteront et accéléreront le traitement et la mainlevée des expéditions par l'Agence. Elle donnera également à l'Agence des services frontaliers du Canada une plus grande visibilité sur

les pratiques des participants au programme et constitue un outil essentiel dans la gestion de l'observation du programme.

Au printemps 2023, le nouveau système a achevé sa phase initiale de développement et est entré récemment dans une phase de test avec les participants du Programme des messageries d'expéditions de faible valeur. Au cours de cette phase d'essai, le système recevra des données préliminaires de la part des participants et, en s'appuyant sur son architecture évolutive, il continuera à s'adapter et à évoluer en fonction du retour d'information au cours de la période d'essai et de validation de 12 mois qui suivra.

Suite à la phase d'essai, le nouveau système sera déployé comme solution nationale qui fournira une application unique standardisée pour tous les parties prenantes du Programme des messageries d'expéditions de faible valeur, à la fois à l'interne et l'externe de Agence des services frontaliers du Canada. Ce système unique permettra à tous les points d'entrée de Agence des services frontaliers du Canada Programme des messageries d'expéditions de faible valeur travaillent de manière moderne et numérique dans un environnement de système unique et partagent instantanément les résultats, les informations et les meilleures pratiques à travers le Canada.

Parallèlement à la phase d'essai, le déploiement de ce nouveau système devrait commencer, à titre expérimental, au cours de l'été 2023, avec une augmentation du nombre de ports et de transporteurs à l'issue de cette période. La technologie devrait être déployée à l'automne 2023 dans le cadre d'un projet pilote et les délais d'achèvement finaux sont en cours d'évaluation. Les délais pour la mise en œuvre complète sont en cours de révision.

Afin de gérer les risques et de maintenir la fluidité du système Programme des messageries d'expéditions de faible valeur aux frontières pendant la phase pilote, l'Agence des services frontaliers du Canada continuera d'exploiter sa solution provisoire, le portail analytique des messageries.